

N°2026.21.09.18

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVIRIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 21 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 de présents : 22 de votants : 29	L'an deux mille vingt six, le 21 septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 15 septembre, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
	<i>Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGÉZ S, GRUCHALA D , TARTAR M, ROUSSEL C, VANDERSTAPPEN C MENNUTI J, MALBRANQUE E, MARCHAND N, BOUSSEMART B, BOCQUET S, DUJARDIN V, LAINE JM, DAMBRAIN C, RUELLE M, SION A, BOULERT G, QUEVA R, LEROUX T, ROUSSEL M, GILLET Y, DESREUMAUX E</i> <i>Étaient absents : LEMATTRE F (Procuration Mme ROUSSEL C), GOUDSMETT G (procuration M. BOSSART), M COSTEUR (procuration D GRUCHALA), RIAHI M (procuration BOULERT G), KARELUS N,(procuration M MENNUTI), WALLEZ A, (procuration ROGÉZ S), LIGOCKI V (procuration V DUJARDIN)</i> <i>Mme ROUSSEL C a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i>

Démolition de deux logements locatifs sociaux

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles relatifs aux autorisations de démolition de logements sociaux ;

VU le bail emphytéotique consenti au bailleur SOLIHA le 29 décembre 2011 pour une durée de 43 ans portant sur les immeubles communaux situés aux 42 et 44 rue du Général de Gaulle (cadastrés parcelle UB405) ;

CONSIDÉRANT le projet communal de réaménagement et de requalification du centre-ville et de la rue du Général de Gaulle entre le rond-point de l'école maternelle et la rue de Rome, visant à sécuriser les abords de l'école Jean Jaurès, développer la végétalisation et favoriser les mobilités douces ;

CONSIDÉRANT la vétusté des logements concernés ainsi que leur emplacement stratégique au cœur de cette zone de travaux ;

CONSIDÉRANT que les programmes ambitieux de construction de logements sociaux actuellement en cours sur la commune (39 logements rue Jules Guesde, 40 logements rue Marcel Sembat et 37 logements à la Ferme Trédez) permettent de combler le retard de la collectivité au titre de la loi SRU ;

CONSIDÉRANT qu'en cas de démolition, la Commune s'engagera à verser au bailleur SOLIHA une indemnité estimée à environ 99 000 € correspondant au remboursement des emprunts contractés pour la réhabilitation desdits logements, et qu'une demande d'autorisation de démolir sera soumise au Préfet après le relogement préalable des locataires ;

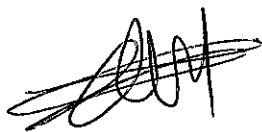
ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

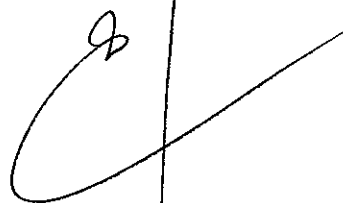
DÉCIDE :

1. ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de démolition des deux logements locatifs sociaux situés aux 42 et 44 rue du Général de Gaulle (parcelle cadastrée UB405).
2. APPROUVE le principe du versement d'une indemnité de résiliation/remboursement d'emprunts au bailleur SOLIHA, estimée à 99 000 €, sous réserve de l'aboutissement des démarches réglementaires et du relogement effectif des occupants.
3. AUTORISE Monsieur le Maire, Steve BOSSART, à solliciter l'autorisation de démolir auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, à résilier le bail emphytéotique signé avec SOLIHA et à signer tous les actes, conventions et documents administratifs ou financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.
4. CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire
Caroline Roussel



Le Maire
Steve BOSSART



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr